

La conduite supervisée

Tu as plus de 18 ans et tu veux acquérir plus d'expérience derrière le volant ? Tu as échoué à l'examen et tu souhaites te former ? La conduite supervisée est la solution pour toi.

Deux possibilités pour accéder à la conduite supervisée :

L'apprentissage en conduite supervisée s'adresse aux candidats de 18 ans au minimum qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

Inscription :

Que tu sois en cours de formation ou que tu viennes d'essayer un échec à l'examen, il te faudra faire un rendez-vous préalable avant de commencer la conduite supervisée. Ce rendez-vous de deux heures permet à l'enseignant de la conduite de voir si tu possèdes les compétences minimales exigées pour ce type de conduite. À noter, il faut avoir l'accord de l'assureur du véhicule pour débiter la conduite supervisée.

Conduite :

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir. Avec la conduite supervisée, tu vas accumuler une expérience de conduite très importante et gagner en assurance au volant.

Bilan :

Après une période de conduite supervisée, il te faudra faire un bilan d'une heure avec les équipes enseignantes pour voir ton évolution et définir le nombre d'heures de préparation avant la présentation à l'examen du permis de conduire.

Passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi la liberté !